

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-6/08

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : AUBERT André

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : RIGAULT Pierre

---

**OBJET :** Attribution d'une subvention de fonctionnement au Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention.

Le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne (GPIH) est un des partenaires essentiels dans le cadre du développement du tourisme et des loisirs sur notre Département et ses adhérents contribuent à la création d'emplois et au développement du territoire. Une convention de partenariat a été signée le 9 juillet 2009, entre le Département et le GPIH, pour une durée de trois ans. Chaque année, la signature d'un avenant est nécessaire pour procéder au paiement de la subvention départementale. Je vous propose pour 2011, l'attribution d'une subvention de 53 000 €.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention de partenariat entre la Département et le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne, signée le 9 juillet 2009,

VU la délibération du Conseil général en date du 28 janvier 2011, relative au Budget Tourisme,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

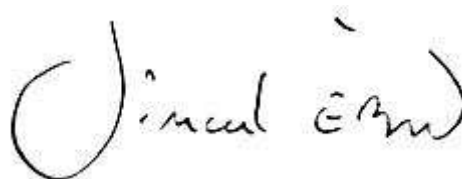
Article 1 : d'attribuer au Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne, pour l'exercice 2011, une subvention de fonctionnement d'un montant total de **53 000 €** imputée sur l'opération "G.P.I.H" de l'Action « Hébergement touristique »,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant financier à la convention de partenariat entre le Département et le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine et Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ